



Arrêt maladie : instauration d'un jour de carence dans la fonction publique

Arrêt maladie : instauration d'un jour de carence dans la fonction publique

[Retour : "Ce qui change pour les salariés, les entreprises, les collectivités et la fonction publique"](#)

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2012, le Gouvernement a décidé d'instaurer un premier jour de carence pour les arrêts maladie ordinaires dans la fonction publique. Les fonctionnaires étaient jusqu'à alors indemnisés dès leur premier jour d'arrêt.

Cette mesure permettra de réaliser une économie de 244 millions d'euros par an :

- 131 millions d'euros dans la Fonction publique d'Etat ;
- 60 millions d'euros dans la Fonction publique territoriale ;
- 55 millions d'euros dans la Fonction publique hospitalière.

Mots-clés

arrêt maladie

<http://www.gouvernement.fr/taxonomy/term/8682>

fonctionnaires

<http://www.gouvernement.fr/taxonomy/term/453>

jour de carence

<http://www.gouvernement.fr/taxonomy/term/8683>

URL source: <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/arrêt-maladie-instauration-d-un-jour-de-carence-dans-la-fonction-publique>
Créé 2012-01-02 10:56

Liens:

[1] <http://www.gouvernement.fr/node/83777>

[2] <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/ce-qui-change-pour-les-salaries-les-entreprises-les-collectivites-et-la-fonction-publiq>

[3] <http://www.gouvernement.fr/node/94861>